



Révision de la charte 2025

Mission d'évaluation de la 5^{ème} charte

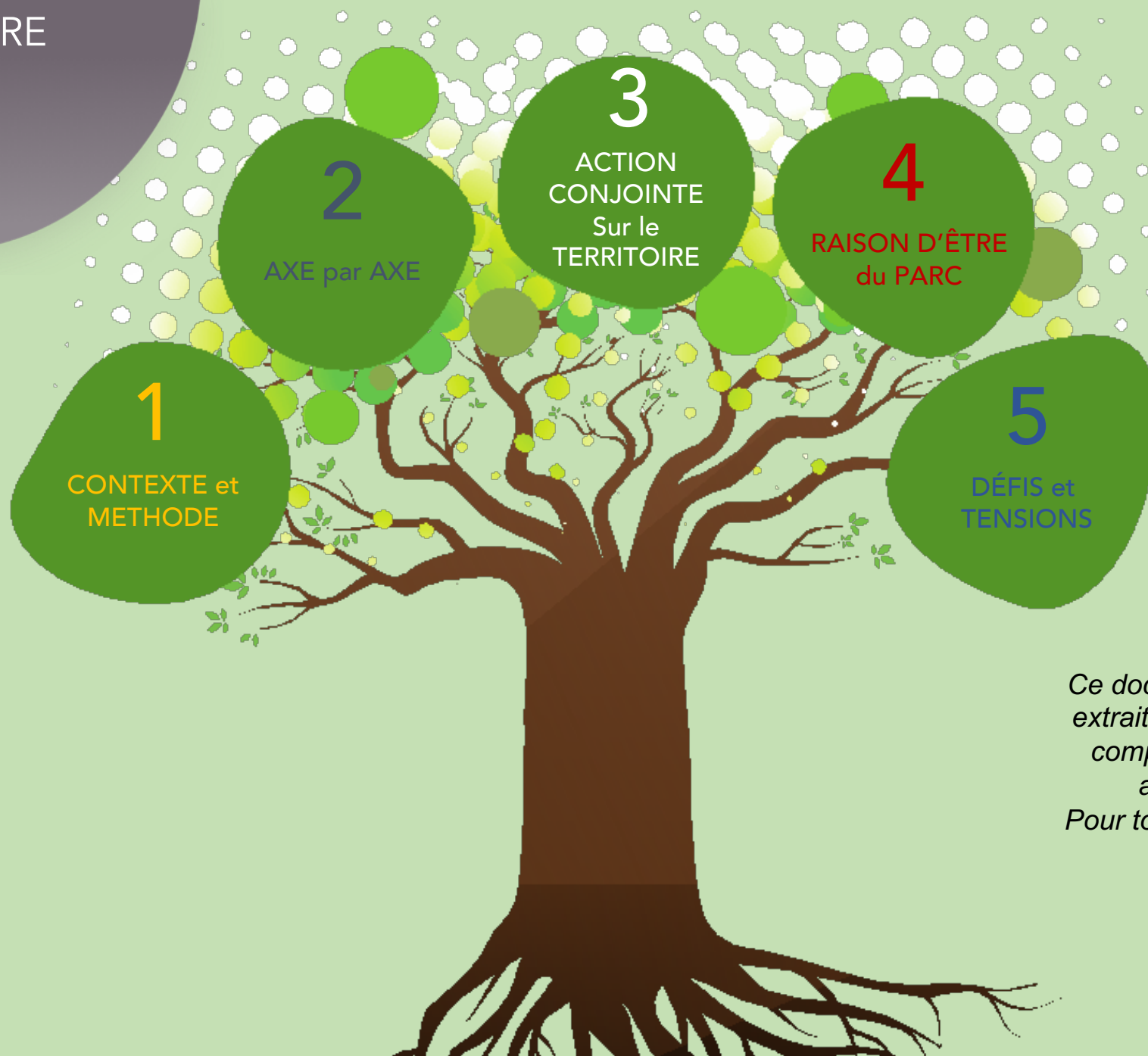
Synthèse du rapport



Septembre 2022



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



*Ce document est une synthèse,
extraite du rapport d'évaluation
complet. Il reprend la même
architecture globale.
Pour tous détails, merci de vous
référer au rapport.*

CONTEXTE et METHODE

Intentions et partis-pris

1

Nos intentions pour l'évaluation

- Nous avons évalué un **projet de territoire** et non pas seulement l'action du syndicat mixte.
- Notre évaluation se veut principalement **qualitative**, complémentaire de l'évaluation intermédiaire, de l'évaluation environnementale et du diagnostic de territoire réalisés.
- Notre évaluation reste un **regard subjectif**, basé sur du point de vue sensible d'acteurs que nous croisons et relayons.
- Au delà de l'exercice, cette évaluation se veut **dynamique** et contributrice de la mobilisation et de l'engagement des acteurs dans la future charte.

Type de données mobilisées

- Paroles d'acteurs (verbatim)
- Représentations et perceptions croisées
- Illustrations par des actions menées et mentionnées
- Evaluation barométrique (grille de notation)



Partis pris méthodologiques

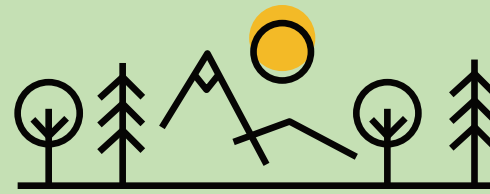
A travers une évaluation **participative** et **qualitative**, notre approche méthodologique invite à se approprier la notion d'**inter-subjectivités** et les outils correspondants. Il considère que le point de vue subjectif de chaque acteur a une valeur pour construire un jugement : chaque point de vue, chaque parole recueillie, est une donnée.

Notre approche de l'évaluation cherche ainsi à **multiplier les canaux d'expression** des acteurs, à **mettre en dialogue** les opinions, à les croiser jusqu'à « saturer un discours » qui permet ainsi de trouver les récurrences et de **construire un point de vue transversal** retraduit par l'évaluateur.

Nous sommes alors **porte-voix** de ce que nous avons entendu, **dans une écoute sensible du territoire**.

Acteurs et personnes consultés

- **23** questionnaires signataires
- **7** grands témoins en entretiens individuels (représentant Région, agriculteur, club d'investisseur, conseil scientifique, SCOT, communauté de communes, conseil d'orientation des parcs)
- **52** personnes en entretiens collectifs: **15** signataires, **20** sociopros, **9** villes-portes, **13** équipe Syndicat mixte
- **150** personnes (élus, socio-professionnels) dans les Grands cafés



Partie 2

Axe par axe



Axe 1 : Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources



- Un parc **légitimé, reconnu dans sa mission de préservation du patrimoine naturel** ; une actualisation et diffusion des connaissances à poursuivre pour conforter la sensibilisation des publics
- Des résultats tangibles obtenus sur la **maîtrise des consommations foncières et la qualité des documents d'urbanisme locaux**, mais une articulation à trouver, des partenariats à renforcer avec les autres partenaires pour une opérationnalité accrue (EPCI/SCOT/SRADDET)
- Une **future charte pour poser une gouvernance** et un cadre de discussion et de négociation pour un partage équilibré des ressources face aux pressions et conflits d'usages exacerbés au regard de l'attractivité du territoire et d'un contexte de changement climatique.

Axe 3 : Des modes de production durables en lien avec la consommation locale



- Une **stratégie tourisme à clarifier** et à connecter aux autres secteurs d'activités (culture, artisanat, agriculture,...)
- La **poursuite des transformations engagées** (agro-écologie, sylviculture durable, diversification des productions), et une future charte qui traduit une vision partagée des enjeux de développement et des changements à conduire.
- L'**impact des initiatives vertueuses**, expérimentales par une meilleure connexion des ressources, des acteurs.
- La déclinaison opérationnelle d'**une stratégie d'adaptation au changement climatique** : la traduction spatiale des potentialités de développement des énergies renouvelables (plan paysage), la mutualisation des moyens d'animation,...
- Poursuivre le travail engagé pour aborder **la question du changement climatique dans sa transversalité** et lier les préoccupations écologiques et énergétiques

Axe 4 : Un Parc, acteur du territoire régional et au-delà



- Le territoire Parc a **des frontières ouvertes et respirantes**; il est à considérer dans un environnement large, connecté aux flux de sa périphérie.
- La coopération implique de **qualifier les interdépendances avec les villes Porte** et à travailler à un langage commun, des projets co-construits.
- Une **vision prospective manque à ce stade** ; il s'agit de poursuivre les collaborations avec les réseaux, les acteurs de la recherche pour **impulser, expérimenter des solutions nouvelles**. Il y a un enjeu à repenser/faire vivre le conseil scientifique.

Axe 2 : Des modes de vie plus sobres et plus solidaires



- Des **enjeux complexes d'évolution urbaine** entre performance énergétique du bâti, mobilisation des friches, revitalisation des centres-bourgs...
- Une **action concertée sur la mobilité à envisager** avec un accompagnement aux changements de comportements.
- La **prise en compte de la pression et des conflits d'usage sur les milieux** générés par le développement des activités récréatives de proximité.
- Une **politique des Arts, de la culture et du patrimoine** comme levier de cohésion et d'implication démocratique.

AXE 5 : Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère



- **Approche Massif du Pilat ou approche délocalisée ?** Un projet de territoire déclinable, appropriable à plusieurs échelles.
- **Maillage des initiatives locales** pour construire une identité de territoire, un maillage et une mise en réseau des acteurs, un dialogue entre les acteurs publics et privés pour une meilleure intégration et démultiplication des projets.
- **La culture comme un levier de mobilisation** et de construction d'un sentiment d'appartenance.
- Des **démarches de concertation fréquentes**, communicantes, de différentes formes, sur différents territoires.

AXE PAR AXE Les égaliseurs EEP

Point de méthode:

Nous abordons les critères d'efficacité, d'efficacité, de pertinence et de cohérence en les distinguant :

L'efficacité correspond au niveau perçu d'atteinte des objectifs fixés

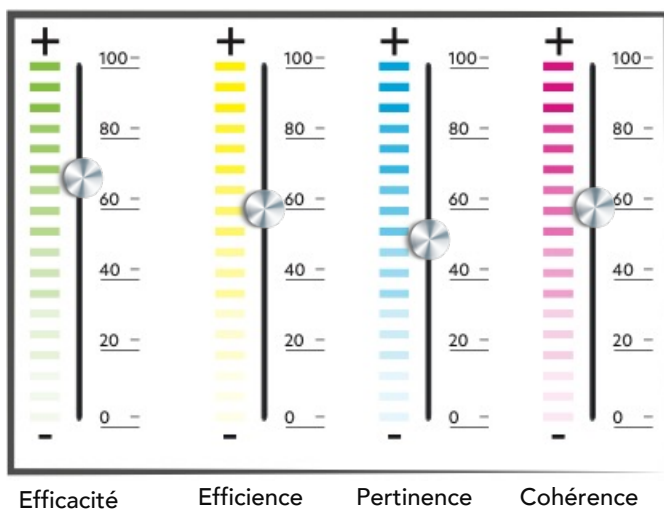
L'efficacité est le rapport entre les ambitions affichées et les moyens alloués

La pertinence intéresse la capacité à se saisir des des opportunités et des enjeux reliés

La cohérence revient à relier le sens avec l'action, les impacts terrains avec les missions du Parc

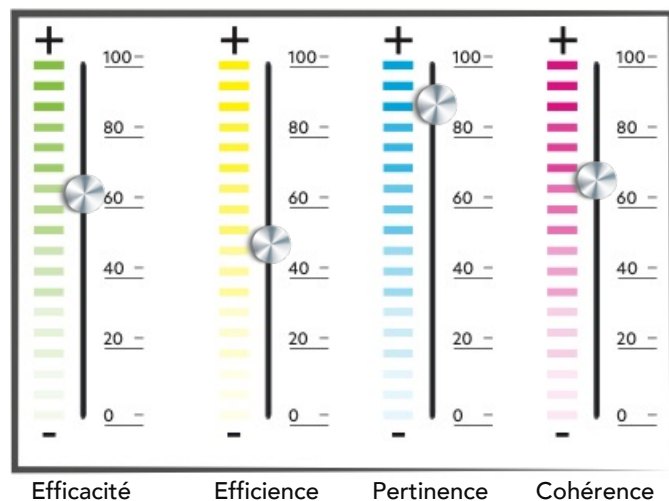
Axe 3 :

Des modes de production durables
en lien avec la consommation locale



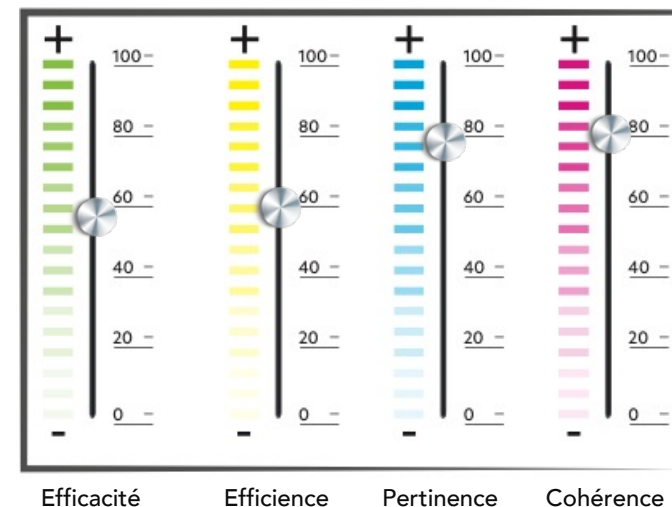
Axe 1 :

Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources



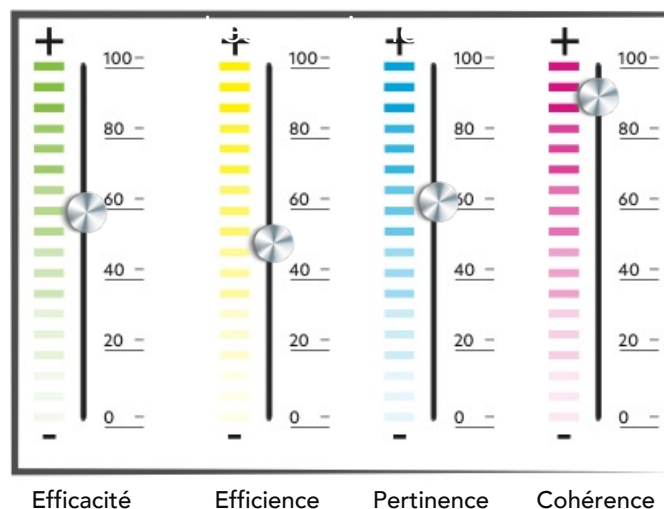
Axe 2 :

Des modes de vie plus sobres et plus solidaires



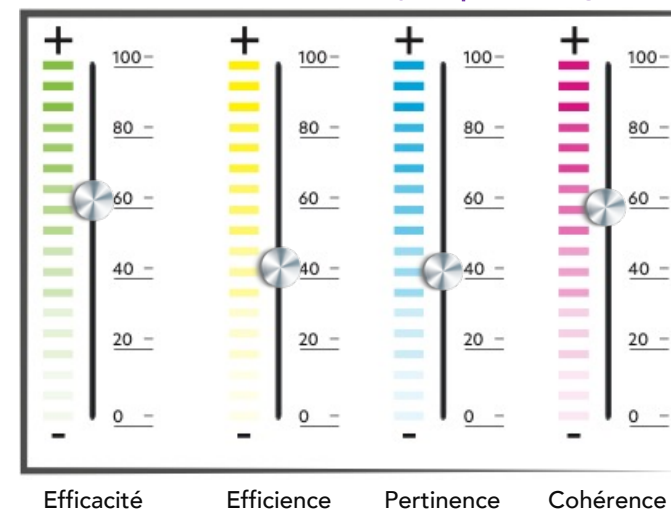
Axe 4 :

Un Parc, acteur du territoire régional et au-delà



AXE 5 :

Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère



Commentaires généraux

Efficacité: le niveau d'atteinte global des objectifs selon les signataires - et conforté par les autres acteurs - est globalement haut.

Efficience: de nombreuses actions ont été menées en partenariat et dans des alliances solides. Les coopérations sont invitées à se multiplier, tous acteurs confondus (villes portes).

Pertinence: les attentes sur les missions fondamentales du Parc restent en prise avec un contexte global de crise et invitent à discerner les niveaux de responsabilité et de compétences.

Cohérence: considérant tous les niveaux de collectivités, le Parc est un échelon dont le rôle est essentiel, même si pas toujours bien compris.

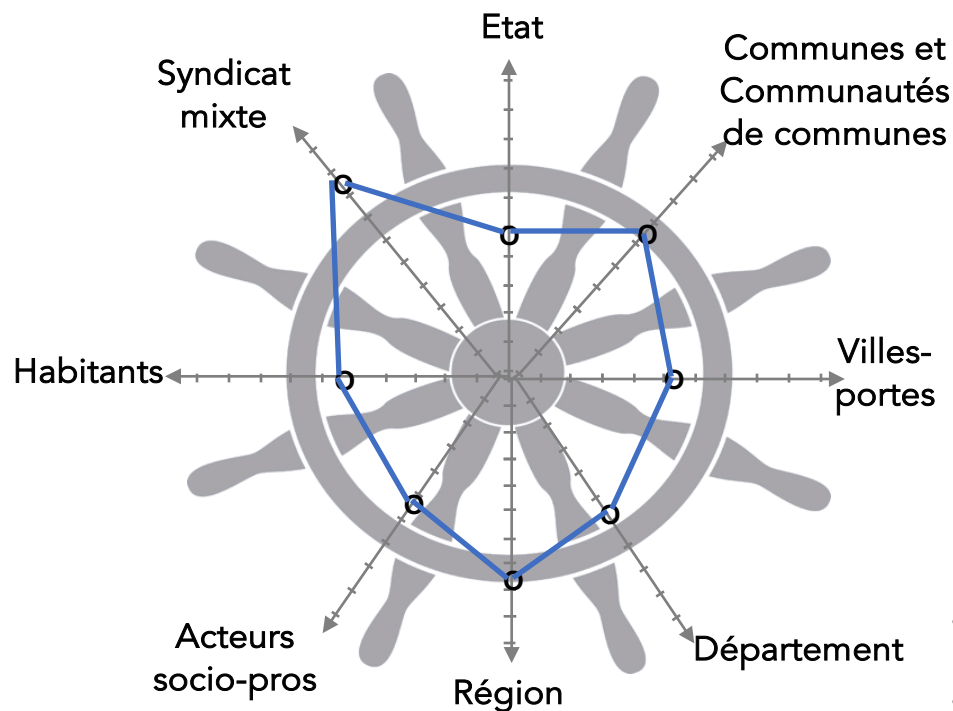


Partie 3

ACTION CONJOINTE SUR LE TERRITOIRE PARC



Gouvernail de la responsabilité de l'action sur le territoire du Parc



L'action conjointe sur le territoire

Travailler sur la notion « d'action conjointe » est l'occasion de **clarifier une zone de flou** perçue tout au long de l'évaluation : il y aurait d'un côté « Eux » (le Parc, le syndicat mixte) et « Nous » (les collectivités signataires ou autres acteurs du territoire) dans une forme distincte, parfois opposée.

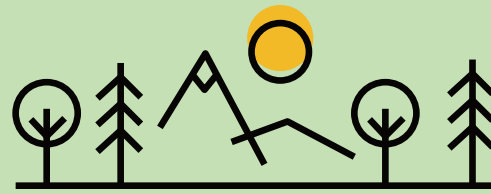
Constatons que **le Parc, comme un projet de territoire, a encore du mal à être porté collectivement**, en responsabilité partagée: Le contexte est en évolution constante (renouvellement des instances, évolution des compétences) pour la mise en œuvre d'un projet de territoire transverse qui traite une diversité de sujets et mobilise une multiplicité d'intervenants, aux intérêts parfois divergents.

La structure Parc offre néanmoins **un espace de mise en cohérence et de dialogue** qui reste encore à affirmer pour offrir ce cadre d'action partagé où chacun prend sa part. Le tout avec une structure et une gouvernance originale : des missions dictées par le législateur et une organisation, structure de gestion territoriale.

Le syndicat mixte reste le pilote essentiel des actions et la « vitrine » du Parc. Mais il faut mentionner une sensibilité croissante des acteurs engagés et questionnés au cours de l'évaluation (agriculteurs, élus des communes notamment) à la notion de responsabilité partagée, dans la recherche d'une meilleure articulation entre les actions et dispositifs qui permettraient de démontrer que le Parc œuvre pour des objectifs collectivement partagés.

Enseignements pour la future charte

- Une charte qui engage les acteurs dans l'opérationnel, autour de grands projets fédérateurs co-portés par les signataires et acteurs.
- Un niveau de responsabilité débattu et assumé dès le départ, en adéquation avec les capacités d'engagement de chacun.
- Un plan d'action collectif explicitement en articulation, se référant à l'ensemble des outils existants à différentes échelles (syndicat mixte, inter-communale, communale, SCoTs, régionale)
- Un pouvoir de conviction complété par une **déclinaison réglementaire contraignante de la charte** projet de territoire (à travers les acteurs compétents)



Partie 4

RAISON D'ÊTRE DU PARC



Une vision pour le Parc (syndicat mixte)

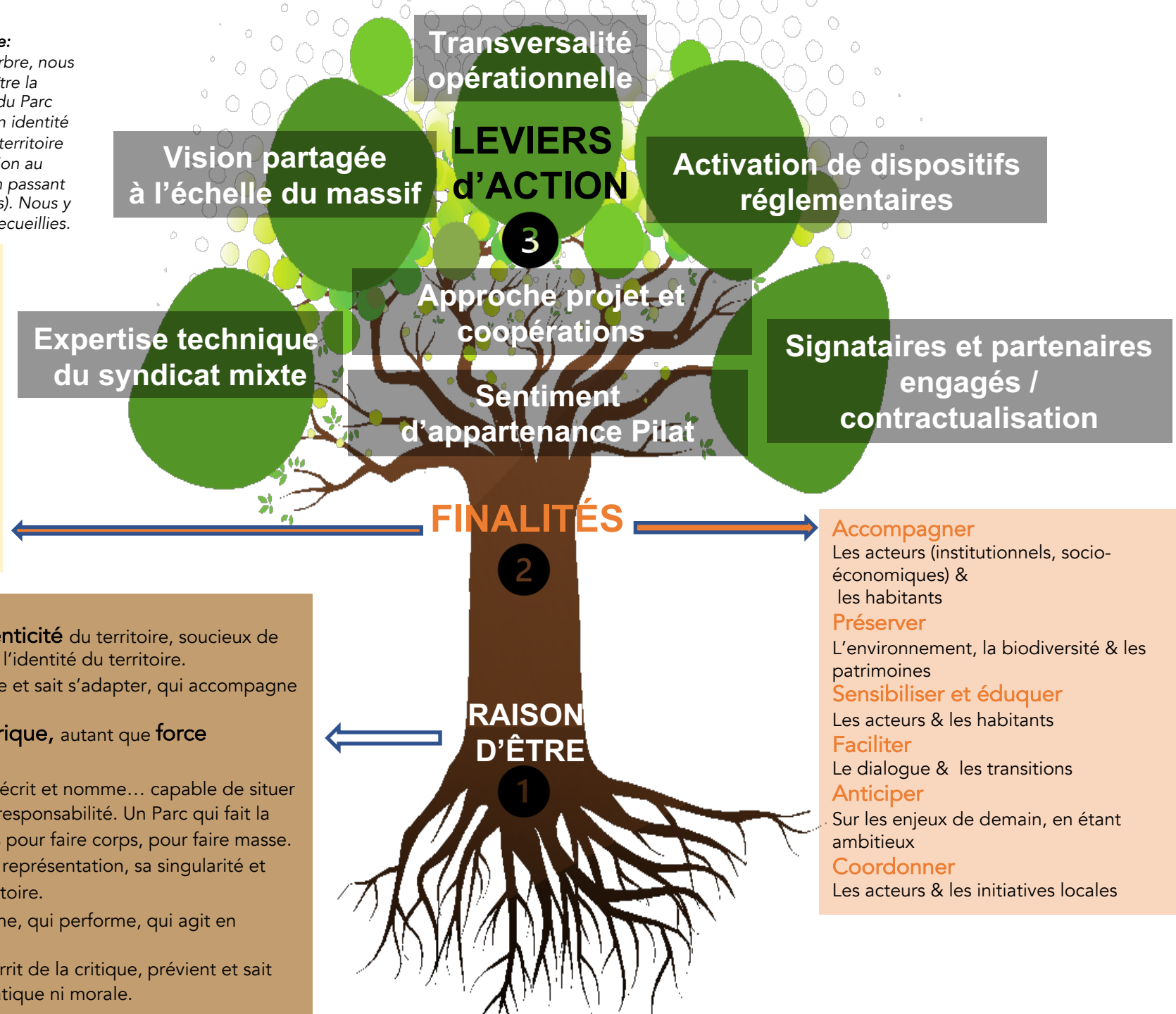
Point de méthode:
A travers l'allégorie de l'arbre, nous voulons faire apparaître la cohérence de l'action du Parc syndicat mixte depuis son identité profonde connectée au territoire (les racines) à son action au quotidien (les leviers), en passant par les ambitions (finalités). Nous y interprétons les paroles recueillies.

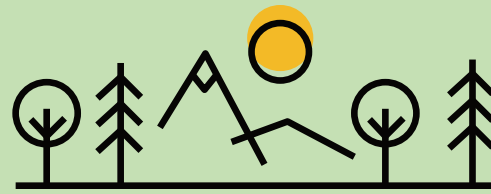
Un pouvoir de transformation du territoire sur les plans...

- **Légal ou juridique** en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et dispositifs concernés par la charte du Parc. A articuler.
- **Social** par la mobilisation citoyenne, la sensibilisation et l'éducation, en faveur des transitions. A renforcer.
- **Economique**, en accompagnant de nouveaux modèles pour une économie locale et patrimoniale, redistributive et circulaire. A équilibrer avec l'enjeu de préservation.
- **Politique** en accompagnant le changement institutionnel, orienté vers l'action concertée. A nourrir par une vision politique de massif.

Un Parc aux rôles multiples et complémentaires...

- ✓ Un parc **expert** et compétent, engagé pour maintenir l'**authenticité** du territoire, soucieux de maintenir l'exceptionnalité, de valoriser la spécificité, de porter l'identité du territoire.
- ✓ Un Parc physique, **alchimiste** des biens communs, qui observe et sait s'adapter, qui accompagne les transformations de la matière massif dans sa globalité.
- ✓ Un Parc **atemporel**, puissance active, **symbolique** et **historique**, autant que **force politique**, au service du territoire et de sa vision d'avenir.
- ✓ Un Parc **lanceur d'alertes**, qui observe, analyse et critique, décrit et nomme... capable de situer les problèmes et de renvoyer chacun dans son juste niveau de responsabilité. Un Parc qui fait la synthèse, qui accorde, défend et **porte la parole** des acteurs pour faire corps, pour faire masse.
- ✓ Un Parc, **bureau éditorial** où chacun arrive avec sa vision, sa représentation, sa singularité et son histoire, pour nourrir en continu le **récit commun** du territoire.
- ✓ Un Parc, **centre de commandement** qui réunit et coordonne, qui performe, qui agit en autonomie dans le cadre de ses missions.
- ✓ Un Parc, **facilitateur**, qui anime le dialogue, assume et se nourrit de la critique, prévient et sait gérer les conflits, favorise les coopérations sans posture dogmatique ni morale.





Partie 5

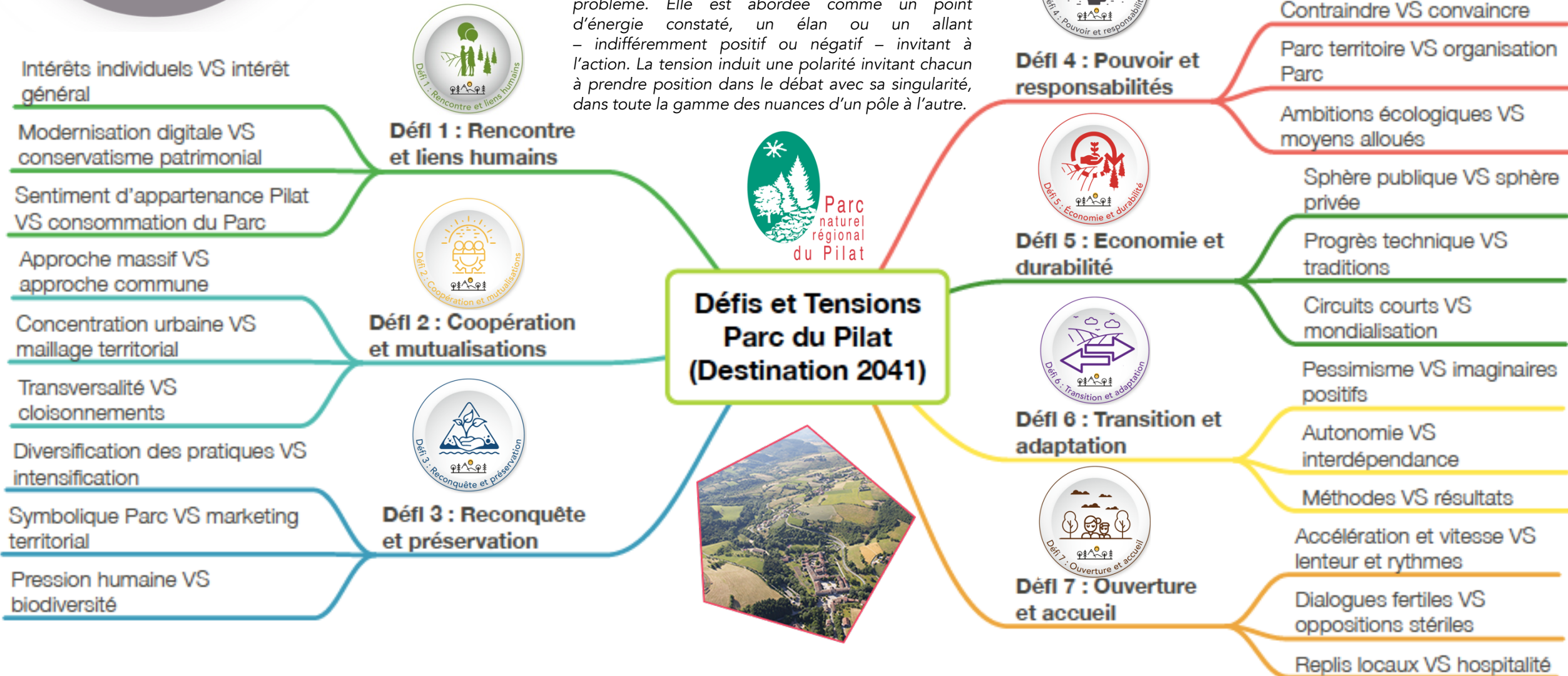
DÉFIS et TENSIONS

(d'une charte à l'autre)



DÉFI : le défi s'entend comme un « changement de niveau dans la perspective d'une victoire ». Pour le territoire du Pilat, le défi devient l'association d'angles thématiques susceptibles d'influer sur les stratégies collectives, en s'appuyant sur les dynamiques de transformation à l'œuvre.

TENSION : la tension n'est pas considérée comme un problème. Elle est abordée comme un point d'énergie constaté, un élan ou un allant – indifféremment positif ou négatif – invitant à l'action. La tension induit une polarité invitant chacun à prendre position dans le débat avec sa singularité, dans toute la gamme des nuances d'un pôle à l'autre.



Synthèse : étoile du changement

Point de méthode:

L'outil « étoile du changement », est un bilan non exhaustif de ce que l'évaluation nous enseigne. Dans une approche critique, elle permet de mettre en lumière certains points pouvant être considérés comme lignes stratégiques d'évolution.

- La distance entre les citoyens Pilatois et le syndicat mixte
- Le centralisme des tutelles (Etat-Région)
- Les pollutions et dégradations (liées aux activités humaines)

- Le niveau d'expertise du syndicat mixte dans ses 5 missions fondamentales + en particulier la mission de conseil en architecture et urbanisme + la mission Paysages.
- L'équilibre entre développement/aménagement et préservation de l'environnement et de la biodiversité
- Une communication et une présence Parc accessible pour tous sur le territoire pour accroître le sentiment d'appartenance au Pilat
- La multiplicité des rôles de facilitateur, d'observateur, de lanceur d'alerte, ..., du Syndicat mixte
- Une action concertée sur la mobilité, comme un commun à défendre (qualité de l'air,...)
- Le Parc comme un laboratoire, permettant d'anticiper et d'accompagner les transformations
- Une stratégie de tourisme respectueuse du territoire

RÉDUIRE

MAINTENIR

CRÉER

DÉVELOPPER

ARRÊTER

DÉCIDER

- Un nouveau rapport entre ruralité et urbanité pour un partage et une gestion équitable des « biens communs territoriaux »
- Une politique culturelle à l'échelle du massif
- De nouvelles instances de démocratie locale
- Une déclinaison opérationnelle de la stratégie de massif d'adaptation au changement climatique
- Des projets communs Parc - Villes Portes
- Une posture et des outils pour un Parc intelligent et organique, facilitateur du dialogue sur tous les sujets et pour tous les acteurs
- Un observatoire des indicateurs quantitatifs de la charte

- La sur-pression foncière
- Les comportements préjudiciables aux 5 missions du Parc

- Une approche prospective de territoire impliquant tous les acteurs
- Une mobilisation large des élus pour s'accorder sur une vision / un projet de massif Pilat
- Une gouvernance responsable et partagée de la charte par l'ensemble des signataires (avec les moyens associés)
- Le niveau d'autonomie (énergétique, alimentaire, etc.) du territoire

- L'auto-saisine sur des sujets à enjeux (ex. mobilité)
- La présence systématique du Parc aux niveaux de décision pertinents des institutions partenaires
- Le sentiment d'appartenance Parc pour chaque acteur individuel et collectif
- Des conventionnements stratégiques avec les collectivités sur des politiques « de massif » (coopérations concrètes)
- L'intégration des mesures de la Charte dans les documents de planification et d'urbanisme
- La médiation sur les conflits d'usage et la facilitation des dialogues
- Le changement de modèle dans les pratiques agricoles et sylvicoles
- La valorisation du patrimoine industriel
- Les circuits courts et l'autonomie alimentaire...

Le renouvellement de la charte comme une célébration

L'évaluation de la charte 2025 – menée conjointement avec les missions de concertation et d'écriture de la prochaine charte – démontre l'importance d'une mobilisation large pour un projet de territoire engageant pour toutes les parties-prenantes. L'exercice n'est pas seulement réglementaire pour reconduire un label; il est stratégique et traduit la qualité de vie démocratique du territoire.

Il ressort de notre évaluation que le Pilat est très souvent associé au syndicat mixte ou à une appréhension floue d'un territoire Pilat mal défini ; rarement à un projet porté en responsabilité – et donc co-piloté – par plusieurs niveaux d'acteurs publics, engagés à l'échelle du massif par un même contrat sur temps long au service de l'intérêt général. L'idée d'un projet de territoire Pilat s'organisant autour d'une dynamique collective reste à déployer tous acteurs confondus, pour nourrir un même sentiment d'appartenance.

Evaluer collectivement la charte, dans une démarche concertée et engageante, contribue à impliquer et à responsabiliser chacune et chacun dans le projet, garantissant une qualité optimale de mise en œuvre. Le désir de Parc est nourri par une culture de l'intelligence collective, par une créativité de territoire, induisant les changements de postures et de comportements, invitant le consommateur de politique publique à en devenir acteur, nourrissant la vitalité démocratique – au delà même du Parc –.

Le moment de révision de la charte devient une célébration – nous l'avons constaté –, qui s'entretient au long cours, se décline dans les territoires, s'incarne dans des événements populaires, en mobilisant plusieurs canaux et le plus possible d'acteurs. Quelle que soit sa nature, chacun peut devenir ambassadeur du Parc, susceptible de s'engager pour la défense des missions qui en font la raison d'être, de sensibiliser autour de lui et de transmettre, s'appuyant sur la qualité d'expertise technique d'un syndicat mixte référent et disponible.

Il reste à ce que les moyens s'accordent aux ambitions, que la vision politique colle au plus près du projet de territoire, pour que le Parc territoire et le Parc institution se coordonnent, s'animent en s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes, sur les bons outils, les bons dispositifs et les bonnes méthodes.



Les auteurs de ce travail se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou prolongement.

Groupe Kaléido'Scop / Prisme / ACTEES : Yann Crespel et Sylvain Abrial / Karine Cappelle / Aurélien Alfaré
Coordination du rapport d'évaluation : Sylvain Abrial et Yann Crespel
s.abrial@kaleido-scop.eu / y.crespel@kaleido-scop.eu



Synthèse du rapport final
septembre 2022

